

FONDS DE DOTATION « GENEVIEVE »

Domaine de Belloc

09200 MONTJOIE

Association sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901

Statuts en date du 11 juin 2013

Déclaration à la Préfecture de l'Ariège le 17 Juillet 2013

Publication au journal officiel le 3 Août 2013

N° Siren : 807 380 340

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 23 Mai 2026

Le Fonds de Dotation Geneviève dont le siège social est à Belloc – 09200 Montjoie, est une association formée sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901, aux termes de ses statuts en date du 11 juin 2013, déclaré à la Préfecture de l'Ariège le 17 juillet 2013 et publié au journal officiel le 3 Août 2013.

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au siège social.

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les membres du conseil présents.

Michel VUILLIER préside le conseil.

Le Président constate que quatre membres du conseil sont présents, le conseil peut donc valablement délibérer.

Personnes présentes = 4 -> Michel / Laurence / Vincent / Agathe

Présent en vidéo conférence = 0

Absent = 2 -> Bertrand / Tristan

Le Président rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025**
- **Quitus à la présidence**
- **Approbation des dons faits et reçus**
- **Renouvellement du mandat de Mr LENOIR, commissaire aux comptes**
- **Renouvellement du mandat d'administrateur de Agathe VUILLIER**
- **Nomination d'un nouvel administrateur**
- **Achat de parts sociales du Groupement Forestier de l'Armée Impériale**
- **Pouvoir de donner au Président ou à tout porteur de copies ou d'extrait d'effectuer les formalités de publicité et de dépôt consécutives aux présentes décisions.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres du conseil :

- Un exemplaire de la convocation
- Le texte des résolutions
- La feuille de présence
- Le rapport d'activité de l'exercice 2025
- Les comptes de l'association pour l'exercice clos le 31/12/2025.
- Son rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Son rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementaires

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour

1^{ère} Résolution :

Le conseil d'Administration approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été acceptés par le commissaire aux comptes dans son rapport et tels qu'ils nous ont été présentés.

Ils font apparaître un résultat net positif de + 99 547 € qu'il est proposé d'affecter au compte de « report à nouveau ».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des présents ou représentés

2^{ème} Résolution :

Le conseil d'Administration donne quitus entier et sans réserve à Monsieur Michel VUILLIER de l'exécution de son mandat de président pour l'exercice clos au 31/12/2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des présents ou représentés

3^{ème} Résolution :

Le Conseil d'Administration constate ou approuve le montant des dons faits et reçus au cours de l'exercice 2025 :

Dons Faits = 4 750 €

- Compagnie VBD = 4 000 €
- A Cœur Vuillier = 750 €

Dons Reçus = 13 870 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des présents ou représentés

4^{ème} Résolution :

Le Conseil d'Administration approuve le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de Mr LENOIR pour une durée 6 ans.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des présents ou représentés

5^{ème} Résolution :

Le Conseil d'Administration approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Agathe VUILLIER pour une durée 3 ans.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des présents ou représentés

6^{ème} Résolution :

Le Conseil d'Administration approuve la nomination d'un nouvel administrateur Mr Tristan D'HEILLY lors du Conseil d'Administration du 27 février 2026 pour une durée 3 ans.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des présents ou représentés

7^{ème} Résolution :

Le Conseil d'administration approuve l'acquisition de 5 200 parts sociales du GF de l'Armée Impériale au prix unitaire de 1.29€ soit pour un montant total de 6 708€.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des présents ou représentés

8^{ème} Résolution :

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au Président de l'association ainsi qu'à tout porteur de copies ou d'extraits des présentes délibérations à l'effet d'effectuer les formalités de publicité et de dépôt consécutives aux présentes décisions ordinaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des présents ou représentés

Lors de ce conseil d'administration annuel il est apporté les résolutions suivantes :

9^{ème} Résolution : Kermesse

Il a été convenu que la kermesse, établie dans le but de faire connaître la fondation, mais aussi de recevoir des dons, aura lieu à Belloc le 26 août 2026, vers 19h.
La famille Beer Demander, est d'accord pour faire un petit concert de bienfaisance.
Il sera mis à disposition des invités des enveloppes pour réaliser leurs dons.

Le but premier de cet événement est avant tout de faire un peu plus connaître la fondation aux locaux, donc pour cette première nous privilégions des connaissances proches, ainsi que des voisins, nous passerons donc par un réseau personnel pour les invitations.
Ainsi nous pourrons présenter tous les membres du conseil administratif de la Fondation, mais aussi nos différentes actions, et projets à venir.
Nous espérons aussi pouvoir compter sur les témoignages d'adhérent lors de la soirée.

Cette résolution mise aux voix est acceptée à l'unanimité des présents ou représentés

10^{ème} Résolution : Suivi de dossier

Nous savons que tout se passe très bien pour Maxime Joly, son commerce de café est fleurissant, nous constatons aussi que Maxime réalise des dons pour la fondation, et nous fait connaître grâce aux bouches à oreille.

Cette résolution mise aux voix est acceptée à l'unanimité des présents ou représentés

11^{ème} Résolution : Projet Louis Ouset

Demande de financement pour un stage

Le but étant d'effectuer une mission de terrain au sein de Maxima Microfinance au Cambodge, afin de découvrir concrètement le rôle de la microfinance dans le développement local et contribuer, à son échelle, à des actions ayant un impact positif sur les populations les plus modestes.
Il demande une aide à la fondation pour son voyage, avec les frais de transport, logement et nourriture.
Le conseil d'administration valide son projet et lui propose une aide de 1 000€.

Cette résolution mise aux voix est acceptée à l'unanimité des présents ou représentés

12^{ème} Résolution : Projet Père Pierre

Construction d'une école au Burundi

Après un voyage réalisé par Michel Vuillier et Bertrand de Sentenac aux Burundi, ils ont fait la connaissance du Père Pierre dans la ville de Bururi, qui a son tour est venu en France à St Giron.

Le Père Pierre a donc pris connaissance du Fond de Dotation Geneviève et demande une aide de 1000€ pour aider à la réalisation de la toiture d'une école catholique.

Un projet qui est déjà en cours et qui compte déjà sur l'appui de plusieurs aides, le fond peut lui aussi apporter une pierre à l'édifice, la demande est donc validée par l'ensemble du conseil.

Cette résolution mise aux voix est acceptée à l'unanimité des présents ou représentés

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole le Président du conseil déclare la séance levée

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président du conseil.

Fait à Belloc, le 23 Mai 2026

Le Président

Michel VUILLIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.